

La Fièvre Catarrhale ou "Langue bleue"

Cette maladie, non transmissible à l'homme, affecte **les ruminants** (ovins, bovins, caprins). Cantonnée historiquement dans les pays du sud, elle touche aujourd'hui la plupart des pays de l'Union Européenne. Elle est présente sous différentes formes ou sérotypes (cf. ci-dessous). Elle est transmise d'animal à animal par l'intermédiaire d'un petit moucheron.

Tout élevage du département peut donc, du jour au lendemain, être confronté à la maladie ou se trouver en zone réglementée.

Soyons vigilants !

Carte d'identité de la maladie

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Transmission à l'homme : néant • Espèces concernées : ruminants exclusivement • Agent responsable : virus du genre Orbivirus qui compte 24 sérotypes différents En novembre 2007, c'est le sérotype 8 qui sévit en France. En Espagne sévissent le 4 et le 1 • Vecteur : mouchérons piqueurs de type Culicoïdes (1 à 3 mm) • Répartition : maladie initialement exotique et désormais présente en Europe, sous différentes formes | <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité des produits : aucune transmission du virus par le lait ou la viande • Mode de contamination : pas de contamination directe entre ruminants ; transmission du virus par piqûre des mouchérons • Une seule piqûre de moucheron infecté suffit pour transmettre la maladie à un ruminant • Une période froide suffisamment intense et longue peut arrêter momentanément l'activité du vecteur |
|--|--|

Symptômes et évolutions

L'incubation dure généralement de 2 à 20 jours

| BOVINS (<i>symptômes uniquement décrits avec le sérotype 8</i>) | OVINS (<i>symptômes décrits avec tous les sérotypes</i>) |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Fièvre (dans un cas sur deux) 2. Gonflements et congestion au niveau de la tête 3. Écoulements au niveau du nez et de la bouche (ulcérations) 4. Ulcérations au niveau de la mamelle 5. Trayons enflés et rouges 6. Gonflements des pieds entraînant des boiteries 7. Troubles de la reproduction 8. Pertes de lait <ul style="list-style-type: none"> • 1 à 10 % des animaux atteints | <ol style="list-style-type: none"> 1. Fièvre, 40°C et plus 2. Gonflements et congestion au niveau de la tête (nez, mâchoire inférieure et supérieure, bouche, langue violacée) 3. Larmoiments, écoulements au niveau du nez et de la bouche, salivation excessive 4. Boiteries 5. Raideurs, torticolis 6. Troubles de la reproduction 7. Pertes de lait <ul style="list-style-type: none"> • 5 à 50% des animaux sont atteints • Mortalité : 5 à 20% des animaux atteints • La convalescence est longue, et la carrière des animaux atteints peut être compromise |

Tous les symptômes ne sont pas présents sur tous les animaux
La gravité des symptômes est variable selon les cheptels et évolue dans le temps.
Animaux les plus touchés : **adultes** et **mâles** (et les **animaux à peau claire**). Un animal qui a eu la maladie reste **porteur du virus plusieurs mois**



Ces signes doivent vous conduire à déclarer toute suspicion clinique à votre vétérinaire (prise en charge par l'Etat) !

La fièvre catarrhale est une maladie réputée contagieuse à déclaration obligatoire

Mesures de lutte

Préventives

- La **désinsectisation des animaux** permet de **limiter l'extension de la maladie** (par réduction du nombre de piqûres).

Le produit est administré sur **ordonnance vétérinaire**. Son administration doit être enregistrée dans le carnet sanitaire du registre d'élevage (mentions : numéros des animaux traités, date et heure, délais d'attente, durée d'efficacité).

Elle peut être imposée dans le cadre des déplacements d'animaux. Elle doit souvent être anticipée : il convient d'y penser pour des animaux susceptibles d'être vendus ou déplacés.

- Dans certains cas, les **bâtiments** doivent également être désinsectisés.
- **Le maintien des animaux** dans des bâtiments équipés de moustiquaires peut présenter des avantages, même si les contaminations en bâtiments restent possibles (insectes présents à l'intérieur).
- Le nettoyage et l'assainissement des abords de l'exploitation peuvent s'avérer efficaces. Ils consistent à supprimer tous les points d'eau ou humides, riches en matière organique.

Curatives

La fièvre catarrhale est une maladie réputée contagieuse à déclaration obligatoire. En cas de doute, vous devez avertir votre vétérinaire sanitaire.

Collectives

- La **vaccination, qui est disponible pour certains sérotypes**, permet de maîtriser les signes cliniques et de faciliter les mouvements d'animaux. Elle est organisée par l'Etat lorsque le vaccin est disponible.
- Pour assurer la meilleure surveillance épidémiologique possible, un quadrillage, avec des troupeaux sentinelles (sur lesquels sont réalisées des sérologies) a été mis en place sur l'ensemble du territoire national.
- Concernant la réglementation, **des zones sont définies autour des foyers**. Les mouvements à l'intérieur d'une même zone ou vers une zone de statut plus défavorable sont libres. **Les autres mouvements entre zones sont soumis à restrictions.**

contacts : **Votre vétérinaire**
GDS 64 : 05 59 8070 04
DDSV 64 : 05 59 02 10 80 – ligne dédiée FCO : 05 59 53 29 73